

Softimat... Le retour de Jean-Claude Logé ?

par [Alain de Fooz](#) | Nov 24, 2018 | [Business](#) |



A 77 ans, Jean-Claude Logé, le fondateur de Systemat, entend revenir aux commandes de Softimat. Les anciens actionnaires de Systemat devraient le suivre...

Huit ans après avoir pris sa retraite, l'ancien président de Systemat – Softimat entend reprendre en main Softimat. Jean-Claude Logé estime les anciens actionnaires de Systemat - devenus actionnaires de Softimat- «grugés» par ses anciens proches collaborateurs. Et de viser notamment son fils, Nicolas Logé, et Bernard Lescot.

L'affaire dépasse la querelle de famille. Le fondateur de Systemat (1983) n'est d'ailleurs pas le seul à s'en plaindre : d'autres actionnaires -dont le club d'investisseurs Les Daubasses– s'inquiètent de ne plus percevoir le moindre dividende depuis 2011 et de voir la valorisation de l'action (devenue Softimat) fort inférieure à celle de ses actifs.

«Softimat était pourtant une pépite d'or lorsque je l'ai quittée en janvier 2011 : 30.000 m2 d'immobilier locatif, 15.000.000 euros de cash générés par la revente des différentes activités d'infrastructures, rappelle Jean-Claude Logé. Une gestion dynamique devait aisément permettre de servir un dividende brut annuel minimum de 0,25 euro, soit un rendement de 10% pour un titre qui flirte avec le cours déprimé de 2,50 euros. Il n'en fut rien...»

Et d'accuser nommément ses deux plus proches collaborateurs de (sic) *«ne rien faire, de s'égarer dans des projets immobiliers hasardeux et de préparer une mise en liquidation dont ils seraient les principaux bénéficiaires...»* Certains y verront un énième épisode à cette saga familiale qui a fait la une de la presse populaire depuis le retour du Sénégal de Jean-Claude Logé en mai 2016. Sauf qu'aujourd'hui, la justice donne raison à celui qui fut le Manager de l'Année en 1995.

Mise sous séquestre

Vendredi 23 novembre 2018, en effet, Jean-Claude Logé obtenait la mise sous séquestre des 600.000 actions détenues, à part égales, par ses trois enfants. La décision de justice servira de tremplin à l'action des Daubasses qui réunit les actionnaires esseulés (76% du capital) en vue de proposer au conseil d'administration de Softimat la nomination d'un administrateur indépendant, expert de la société, en la personne de... Jean-Claude Logé. Mission : redresser la barre. Et, peut-on lire sur le blog du club d'investisseurs, *«mettre fin au programme en cours de rachat d'actions au rabais dans le seul intérêt des deux actionnaires actifs sans débours du moindre euro...»*

Pour Jean-Claude Logé, la situation est claire : *«deux actionnaires représentant environ 2.100.000 actions privent 3.900.000 actions de toutes rémunérations depuis huit ans, ce qui est parfaitement inadmissible éthiquement. La justice vient de trancher, y voyant un abus de biens sociaux, fruit d'une position dominante au sein du management de Softimat.»*

Société financière

Quant au projet de Jean-Claude Logé, il consiste à réduire sensiblement le patrimoine immobilier de Softimat aux seuls biens qui rapportent un loyer sûr et transformer progressivement l'entreprise en société financière sur base d'une gestion dynamique active. *«Je me fais fort de réaliser un return de 10% minimum et de faire passer l'action de 2,50 EUR à 5 EUR. Bien évidemment, je propose mes services gratuitement !»* Une pique de plus vis-à-vis des deux administrateurs actifs de Softimat, dont la charge annuelle s'élève à 600.000 EUR (rémunération + frais).

Prochaine étape, vraisemblablement en début d'année prochaine, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire... très attendue.